



Berges de Seine rive droite : Anne Hidalgo répond aux interrogations des élus métropolitains

Anne Hidalgo a réuni aujourd’hui les maires de la Métropole du Grand Paris afin d’échanger sur la piétonisation des berges rive droite et le plan Qualité de l’air. Avec son équipe, elle a ainsi pu répondre aux inquiétudes exprimées, et réaffirmer sa volonté d’associer pleinement les villes du Grand Paris à la mise en œuvre de ces deux projets majeurs.

Anne Hidalgo et son équipe ont convié aujourd’hui les élus de la Métropole afin d’échanger sur le projet de piétonisation des berges de Seine rive droite, ainsi que sur le plan parisien de lutte contre la pollution de l’air, dont la 2^{ème} étape est entrée en vigueur à Paris le 1^{er} juillet 2016.

Alors que la pollution atmosphérique tue chaque année 48 000 personnes en France, dont 2500 à Paris et 6500 dans la Métropole du Grand Paris, la Maire de Paris a rappelé que l’amélioration de la qualité de l’air est une préoccupation majeure pour une majorité de Franciliens. Et que l’un des principaux leviers est d’agir sur le trafic routier, celui-ci générant deux tiers des émissions de dioxyde d’azote et 56 % des particules fines (PM 2,5) dans Paris.

Ces échanges, qui se sont déroulés de manière constructive, font suite à plusieurs autres rendez-vous. En 2015, deux grandes rencontres ont été organisées entre l’exécutif parisien et les élus de la Métropole sur la lutte contre la pollution, ainsi que des groupes de travail qui ont permis de prendre en compte plusieurs propositions des élus de la Métropole. Et notamment d’étendre l’aide financière proposée par la Ville de Paris pour l’acquisition d’un véhicule électrique ou au GNV, initialement prévue pour les professionnels parisiens, aux professionnels de petite couronne qui viennent travailler à Paris. Cette nouvelle rencontre métropolitaine a permis aux élus présents de partager de nouveau leurs réflexions sur les effets de ces mesures, tout en confirmant par ailleurs leur engagement en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique.

Anne Hidalgo a également réaffirmé sa volonté de continuer à échanger avec les élus de la Métropole sur la mise en œuvre de la piétonisation des berges de Seine rive droite, ainsi qu’elle l’avait fait lors de la réunion de concertation métropolitaine organisée en septembre 2015 pour présenter le projet de piétonisation. Ce projet ambitieux vise à rendre aux Parisiens, aux Franciliens et aux millions de touristes qui visitent Paris chaque année ce site classé au patrimoine mondial de l’Unesco. La Maire de Paris a rappelé que les études d’impact menées sur un périmètre métropolitain démontrent que les communes du Grand Paris seront très faiblement impactées par des reports de circulations. Il n’y aura notamment aucun impact sur l’A4 et sur son débouché dans Paris.

Anne Hidalgo a également souligné que seuls 10 % des trajets en voiture dans l'hyper-centre de Paris sont vers ou en provenance de la grande couronne, la majorité des trajets (plus 51%) étant des trajets intra-Paris où il existe beaucoup d'autres solutions de mobilité. Par ailleurs, 2/3 de ces trajets en voitures sont réalisés par des véhicules appartenant à des catégories socio-professionnelles CSP +.

L'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air dépasse les frontières de la capitale. C'est pourquoi l'exécutif parisien et les maires du Grand Paris sont tombés d'accord d'une part sur la nécessité d'entamer une réflexion commune pour transformer les voies rapides autoroutières de la Métropole en boulevards urbains. Et d'autre part, sur le besoin d'appuyer auprès de la région Ile-de-France, du STIF et de l'Etat les projets de transport en commun nécessaire au territoire métropolitain.

Enfin, la Métropole du Grand Paris, qui sera compétence fin 2017 en matière de lutte contre la pollution, s'est engagée à reprendre le travail débuté en 2015 à l'initiative de la Ville de Paris et de plusieurs autres collectivités pour bâtir une stratégie d'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine. La réflexion commune sur l'élargissement à l'échelle de l'A86 de la zone de restriction de circulation pour les véhicules les plus polluants sera poursuivie. Le groupe de travail sur la mobilité mis en place par la Métropole du Grand Paris se réunira de nouveau dans les prochaines semaines pour travailler sur ces sujets.

Contact presse : Nadhéra Beletreche / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61